



RECU EN PREFECTURE

Le 25 mai 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220519-D00683810-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 19 mai 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Ordre de passage des rapports en séance :** 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51

**Étaient présents :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :** Mme Karima ROCHDI

**Étaient absents :** Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Maxime PIGNARD, Mme Claude VARET

**Procurations de vote :** M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER

**OBJET :** 33. Subventions à des séjours scolaires et associations

Délibération n° 2022/006838

## Subventions à des séjours scolaires et associations

**Rapporteur : Mme Claudine CAULET, Adjointe**

	Date	Avis
Commission n° 3	04/05/2022	Favorable unanime

### Résumé

La Ville de Besançon soutient les projets d'école auxquels elle apporte un support financier ou technique (subventions aux séjours scolaires, soutien technique aux projets financés par l'Europe). Elle aide également des associations participant aux objectifs du projet éducatif.

Il y a lieu dans ce cadre de verser différentes subventions.

### I. Séjours scolaires avec nuitée

Certaines écoles bisontines organisent des séjours scolaires avec nuitée. Pour favoriser la tenue de ces projets, le Conseil Municipal du 14 novembre 2019 a voté un nouveau règlement qui fixe les principes de financement suivants :

- 250 € par jour et par classe,
- ou 125 € par jour et par classe dédoublée ou spécifique,
- avec doublement de la subvention dans les écoles des quartiers prioritaires de la politique de la Ville au vu des difficultés à réunir les participations financières des familles.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les Conseils Municipaux du 9 décembre 2021 et du 7 avril 2022, ont voté le soutien à 12 projets de séjours scolaires au total. Un projet supplémentaire est présenté : école Bourgogne élémentaire, séjour de 4 jours au Barbois pour 3 classes de CP et CE1

La subvention proposée, en application des critères, est la suivante :

Ecole	Montant proposé
Bourgogne élémentaire	3 000 €
<b>Total</b>	<b>3 000 €</b>

La dépense d'un montant de 3 000 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.255.6574.0022333.21100 et reversée à la coopérative concernée par ce projet.

### II. Subventions aux associations

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Besançon est sollicitée et soutient plusieurs associations. Il s'agit de :

- la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves du Doubs (FCPE 25) pour l'action en faveur de l'exercice des fonctions de parents d'élèves,
- les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté (PEP CBFC) pour l'action menée par le service d'accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école (SAPADHE) afin d'éviter la rupture de scolarisation de certains enfants.

Le Conseil Municipal est invité à accorder le versement des subventions suivantes :

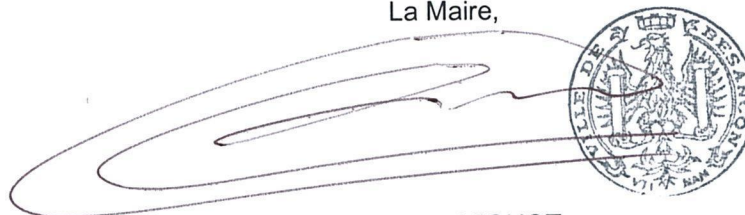
Association	Montant proposé en 2022	Montant attribué en 2021	Montant attribué en 2020
FCPE 25	1 980 €	1 980 €	1 980 €
PEP CBFC	1 525 €	1 525 €	1 525 €

La somme totale soit 3 505 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.213.6574.0022233.21100.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions à l'école Bourgogne élémentaire et aux associations FCPE 25 et PEP CBFC.**

*Mme Pascale BILLEREY (2), élue intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote*

Pour extrait conforme,  
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention\*: 0

Conseillers intéressés : 2

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.